

# Rapport de gestion 2020

Fondation collective Vita

# Fondation collective Vita

## Chiffres clés 2019 2020

Retraités<sup>1)</sup>

4'010

**5'013**

Membres actifs

141'385

**138'654**

Rendements des  
placements de capitaux

8,66%

**5,55%**

Employeurs affiliés

22'583

**22'927**

Capital en mio. CHF

16'247

**17'173**

Rémunération du capital d'épargne  
obligatoire maximale

2,40% **1,50%**

Rémunération du capital d'épargne  
surobligatoire maximale

2,65% **1,50%**

1) Retraités dans le bilan propre

# Table des matières

## Avant-propos

«Pour la Fondation collective Vita, l'équité entre les générations joue un rôle majeur dans le domaine de la prévoyance professionnelle»	4
--	---

## Bilan et compte d'exploitation

Bilan	9
Compte d'exploitation	10

## Annexe

1 Bases et organisation	13
2 Membres actifs et rentiers	16
3 Nature de l'application du but	17
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	17
5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture	18
6 Explications relatives aux placements de la fortune et au résultat net des placements	25
7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation	35
8 Demandes de l'autorité de surveillance	38
9 Autres informations relatives à la situation financière	38
10 Événements postérieurs à la date du bilan	39

## Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	41
---	----

# «Pour la Fondation collective Vita, l'équité entre les générations joue un rôle majeur dans le domaine de la prévoyance professionnelle»



Peter E. Naegeli, président du Conseil de fondation, Michael Christen, président du comité de placement (depuis le 29 septembre 2020) et Dr. Werner Wüthrich, directeur de la Fondation collective Vita, nous parlent de l'exercice 2020.

## Comment la Fondation collective Vita a-t-elle vécu cette période de remous que fut l'année de placement 2020?

**Michael Christen:** Au cours de la turbulente année boursière 2020 qui vient de s'achever, la Fondation collective Vita a réalisé une performance de placement de 5,55%, un résultat sensiblement au-dessus du marché. Notre stratégie de placement largement diversifiée et axée sur la stabilité à long terme a porté ses fruits. À la suite de la baisse soudaine et marquée du mois de mars, les marchés boursiers se sont redressés de manière continue. Grâce à une redistribution cohérente et régulière des placements, nous avons su profiter de la reprise du marché.

**Werner Wüthrich:** L'évolution positive du marché au fil de l'année sous revue – en particulier au cours des mois de novembre et décembre – nous a permis de combler la baisse du taux de couverture subie au début de la crise du coronavirus. Le ratio de couverture au 31 décembre s'élève à 107,9%. Nous avons donc été en mesure de constituer des réserves de fluctuation de valeurs. Avec un actif total de plus de 17 milliards, la Fondation collective Vita est l'une des premières institutions

de prévoyance de Suisse. En 2020, nos actifs ont augmenté de 6,2%, et le nombre d'entreprises affiliées a crû de 1,5% pour atteindre 22'927 entreprises. Le nombre d'assurés accuse quant à lui un léger repli, dû notamment aux réductions de personnel au sein des entreprises affiliées. Le nombre de bénéficiaires de rentes a encore augmenté pendant l'année sous revue, mais grâce à une proportion de retraités de 14%, nous faisons bonne figure par rapport aux autres acteurs du marché.

**Peter E. Naegeli:** Notre performance de placement de 5,55% occupe fièrement la première place du tableau des caisses de pension suisses. Au cours de l'année passée, le marché des capitaux a ainsi contribué positivement à l'accroissement des avoirs de vieillesse. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la majeure partie de la fortune de prévoyance doit obligatoirement être constituée par les contributions d'épargne des employeurs et des employés.

## En 2020, la Fondation collective Vita a optimisé son modèle de prévoyance. Pourquoi?

**Werner Wüthrich:** Afin de rendre notre bon modèle de prévoyance Vita Classic encore plus pérenne, nous l'avons ajusté pour tenir compte des nouvelles conditions cadres. Ce faisant, il nous tenait à cœur que les employeurs affiliés et les assurés continuent de bénéficier directement des revenus de placements. Les rémunérations

supplémentaires dépendent comme à l'accoutumée du taux de couverture et sont fixées à l'avance pour l'année suivante. Toutefois, nos clients jouissent désormais d'une rémunération supplémentaire à partir d'un taux de couverture de 102%.

**Peter E. Naegeli:** Le nouveau modèle de prévoyance est encore plus simple et plus transparent. Il permet à tous les adhérents de bénéficier directement et de manière continue des revenus de placements engrangés. La part de la rémunération supplémentaire maximale dépend de la durée de l'affiliation de l'entreprise à la fondation collective. Au-delà de cinq ans d'affiliation, la part est intégralement distribuée. Par ailleurs, la réserve de fluctuation de valeurs, en hausse à 12%, a un impact positif sur la sécurité et la stabilité de la fondation.

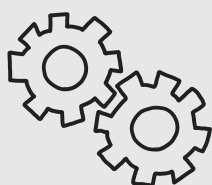
**La redistribution dans le deuxième pilier concerne toutes les caisses de pension. Comment la Fondation collective Vita aborde-t-elle ce sujet?**

**Peter E. Naegeli:** Pour la Fondation collective Vita, l'équité entre les générations joue un rôle important dans l'élaboration de solutions de prévoyance professionnelle. Le système de capitalisation prévu dans le deuxième pilier stipule que chacun doit économiser pour soi-même.

Dans la mesure de nos possibilités, nous prenons des mesures concrètes à l'encontre de la redistribution.

**Werner Wüthrich:** La sécurité financière à long terme de la Fondation et l'obtention d'un rendement approprié du capital investi sont la priorité numéro un. Ce rendement doit bénéficier, dans un juste équilibre, à la fois aux assurés actifs et aux retraités. A cet égard, il est important de s'appuyer sur des paramètres: au 31 décembre 2020, nous avons abaissé le taux d'intérêt technique à 1,5%. Nos calculs reposent sur les bases techniques LPP 2020 (tableaux générationnels). De même, nous allons ajuster une nouvelle fois le taux de conversion enveloppant. Le Conseil de fondation a décidé d'une nouvelle étape de réduction applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et fixé le taux de conversion à 5,7%. Nous veillons également à la bonne diversification de notre portefeuille: par rapport au marché, nous affichons une proportion de retraités réjouissante de 14%. Ces mesures nous permettent d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des générations et de maintenir la redistribution au niveau le plus bas. Cependant, une révision de la LPP est nécessaire et urgente afin que soit mis un terme à la redistribution. La Fondation collective Vita s'engage activement dans ce sens.

**La Fondation collective Vita est sur la voie d'une meilleure équité entre les générations.**



Utilisation des **paramètres techniques** appropriés



Bonne **diversification** du portefeuille



Ajustement continu du **taux de conversion**



**Mesures** d'accompagnement, modèle de prévoyance Vita Classic

**2020 s'est révélé être une année innovante: la Fondation collective Vita a également adapté sa stratégie de placement – qu'est-ce qui a changé?**

**Michael Christen:** L'ajustement du modèle de prévoyance Vita Classic nous permet de prendre des risques de placement légèrement plus élevés. Aussi avons-nous poursuivi le développement de notre stratégie de placement. Les ajustements du portefeuille qui en découlent s'articulent les uns par rapport aux autres; ils ont été mis en œuvre par étapes depuis le mois de janvier 2021. La priorité est donnée à l'amélioration de l'équilibre entre le risque et le rendement attendu. Notre mécanisme de couverture des risques, que nous utilisons déjà avec succès pour amortir les revers sur les marchés des actions, est maintenu, mais sous une forme réduite. Au travers de cette augmentation d'obligations Suisse, nous renforçons la stabilité de notre portefeuille. De surcroît, les placements illiquides, tels que les investissements immobiliers Suisse et dans les infrastructures, s'avèrent attrayants dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas. Ils s'inscrivent par ailleurs dans l'horizon de placement à long terme de la prévoyance vieillesse.

**Quelles sont les mesures prises par la Fondation collective Vita dans le domaine de la durabilité?**

**Michael Christen:** La Fondation collective Vita a signé fin 2020 les Principes de l'ONU pour l'investissement responsable (UN Principles for Responsible Investment/UNPRI) et s'est affiliée à Swiss Sustainable Finance (SSF). En matière

de développement durable, nous poursuivons une approche holistique et globale: en tant qu'investisseur actif et responsable, nous intégrons les critères ESG (voir infobox) mais restons focalisés sur nos promesses de prestations. Plus concrètement, nous sommes engagés dans un dialogue actif avec nos gestionnaires de fortune et veillons à l'application par ces derniers des critères ESG au cours du processus d'investissement. Tous nos gestionnaires de fortune sont certifiés UNPRI et respectent par conséquent les principes de l'investissement responsable.

**Werner Wüthrich:** Dans nos placements immobiliers, notre objectif constant est de réduire continuellement et durablement les émissions de CO<sub>2</sub>. Depuis 2010, nous avons ainsi réduit les émissions de CO<sub>2</sub> de 24% dans ce domaine. Entre 2010 et 2017, nous avons également diminué la consommation d'énergie d'environ 18%. En 2021, la Fondation collective Vita passera à la loupe sa politique climatique et formulera de nouveaux objectifs.

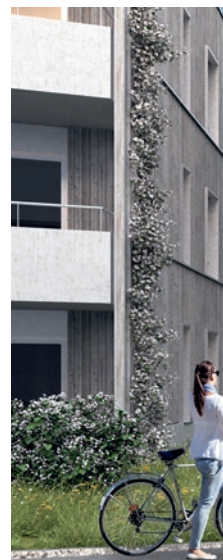
**Peter E. Naegeli:** La Fondation collective Vita a investi très tôt dans l'habitat senior et intergénérationnel et s'engage ainsi, au-delà de son cœur de métier qu'est la prévoyance professionnelle, en faveur de sujets qui touchent à la société dans son ensemble. Ce faisant, nous collaborons efficacement avec des communes suisses et des partenaires locaux, et nous nous engageons à développer et à concevoir les espaces de vie de demain. En 2020, nous avons



**Durabilité et ESG**

Les **Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI)** sont une initiative soutenue par les Nations unies. Ils sont représentés par un réseau d'investisseurs international qui a élaboré six principes en faveur de l'investissement responsable et entend les faire appliquer. Le but recherché est de mieux comprendre l'impact des investissements sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Plus de 3000 membres représentant 50 pays ont à ce jour rejoint l'initiative.

Les **critères ESG** décrivent les normes de durabilité applicables aux investissements et aux entreprises. La conformité avec ces normes dans les domaines de l'environnement (**Environment**), de la justice sociale (**Social Justice**) et de la gouvernance d'entreprise (**Corporate Governance**) est régulièrement scrutée par la Fondation collective Vita, sur la base des notations des agences de durabilité, et fait l'objet d'ajustements le cas échéant.





étoffé notre portefeuille d'investissements avec deux nouveaux projets résidentiels à Wetzikon et à Saint-Gall. Un troisième projet à Winterthur est venu s'ajouter au début de l'année 2021, portant ainsi à cinq le nombre de projets pour un volume d'investissement total de près de 200 millions de francs suisses.

### 2021 est l'année de la réélection générale du Conseil de fondation. Qu'est-ce qui va changer?

**Werner Wüthrich:** Le Conseil de fondation a décidé de réduire de douze à huit le nombre de membres du Conseil de fondation. À la suite de la limitation de la durée des mandats récemment adoptée, de nouveaux membres sont désormais élus régulièrement. Les élections au Conseil de fondation de 2021 se sont déroulées par voie numérique, conformément à la pratique actuelle. La nouvelle composition du Conseil de fondation peut être consultée sur notre site [vita.ch](http://vita.ch).

**Peter E. Naegeli:** En 2004, Hans-Jürg Bernet, alors CEO de Zurich Suisse, m'a encouragé à me porter candidat au Conseil de fondation de la Fondation collective Vita, qui venait d'être créée par Zurich. Le Conseil de fondation, dont j'ai depuis le privilège d'être le président, a d'emblée pris son rôle très au sérieux. Celui-ci consiste à

défendre sans faille les intérêts des bénéficiaires – assurés actifs et retraités – et à servir le but de la Fondation dans le cadre de la prévoyance professionnelle, à savoir: assurer à ces derniers une rente suffisante au sortir de la vie active. Grâce au partenariat engagé noué avec Zurich, la Fondation collective Vita a fait œuvre de pionnier dans l'élaboration du modèle semi-autonome. Toujours imité à ce jour, ce modèle prouve, s'il en était besoin, toute sa force et son actualité. Toutefois, les défis considérables de la prévoyance professionnelle n'ont pas disparu. Le nouveau Conseil de fondation a donc encore beaucoup de choses à mettre en place. Je souhaite à toutes et à tous de francs succès dans cette mission et je tiens à profiter de cette occasion pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée ainsi que de votre formidable coopération tout au long de cette période passionnante que j'ai vécue avec vous en tant que président du Conseil de fondation.

**Werner Wüthrich:** Au nom de la Fondation collective Vita, je tiens à remercier chaleureusement Peter pour ses longues années d'engagement et de contributions précieuses au sein du Conseil de fondation. Nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir et espérons qu'il restera attaché à la prévoyance professionnelle.



# Bilan et compte d'exploitation



# Bilan

## Actif

en CHF	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
<b>Placements</b>		<b>17'166'620'427</b>	<b>16'233'323'824</b>
Liquidités et placements monétaires	6.4	250'399'113	274'767'226
Placements auprès de l'employeur	6.10	136'783'660	150'200'140
Autres créances	7.1	92'747'433	79'621'240
Obligations	6.4	5'382'105'590	5'235'180'090
Actions	6.4	5'319'184'389	4'694'293'840
Immobilier	6.4	2'385'534'354	2'184'882'021
Placements alternatifs	6.4	2'136'436'679	2'320'575'271
Infrastructure	6.4	255'155'878	271'902'363
Titres hypothécaires	6.4	1'236'405'283	1'039'136'573
Participations	6.4	100'000	100'000
Couverture des risques de change	6.6.1	68'326'735	23'942'899
Garantie des opérations sur dérivés	6.6	-96'558'686	-41'277'840
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>7.2</b>	<b>6'484'869</b>	<b>13'830'734</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>17'173'105'296</b>	<b>16'247'154'558</b>

## Passif

en CHF	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
<b>Dettes</b>		<b>466'072'863</b>	<b>468'844'069</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.3	215'643'242	205'472'714
Autres dettes	7.3	250'429'621	263'371'355
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>7.4</b>	<b>1'443'633</b>	<b>1'504'962</b>
<b>Réserve de contributions des employeurs</b>	<b>6.10</b>	<b>149'997'177</b>	<b>153'779'048</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>15'282'830'547</b>	<b>14'903'933'702</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	12'331'312'763	12'312'827'975
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	2'156'997'174	1'772'221'252
Provisions techniques	5.5	794'520'610	818'884'475
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>6.3</b>	<b>916'969'833</b>	<b>645'644'400</b>
<b>Fonds libres des institutions de prévoyance</b>	<b>7.7</b>	<b>62'604'559</b>	<b>73'398'377</b>
<b>Fonds libres de la Fondation</b>		<b>293'136'684</b>	<b>0</b>
Date du début de période		0	0
Excédent de charges (-) / excédent de produits (+)		293'136'684	0
<b>Capital de la Fondation</b>		<b>50'000</b>	<b>50'000</b>
<b>Total du passif</b>		<b>17'173'105'296</b>	<b>16'247'154'558</b>

# Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	01.01. – 31.12.2020	01.01. – 31.12.2019
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>1'248'213'780</b>	<b>1'257'959'306</b>
Contributions des salariés		499'647'765	504'040'927
Contributions des employeurs		609'465'545	607'645'710
Prélèvement sur la réserve de contributions des employeurs pour le financement par contributions	6.10	-28'496'991	-16'452'292
Prélèvement sur les fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	-14'608'200	-16'335'119
Primes uniques et rachats	5.3	150'823'986	146'914'263
Apports dans les réserves de contributions des employeurs	6.10	31'381'676	32'145'817
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>1'315'180'613</b>	<b>2'063'095'064</b>
Apports de libre passage	5.3	1'264'132'060	1'993'030'127
Apports lors de la reprise d'effectifs d'assurés dans			
Réserve de fluctuation de valeurs		794'973	9'720'493
Fonds libres des institutions de prévoyance		11'391'951	20'443'247
Réserve mathématique des rentiers		994'334	6'481'405
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5.3	37'867'295	33'419'792
<b>Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>		<b>2'563'394'393</b>	<b>3'321'054'370</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-585'468'850</b>	<b>-537'178'659</b>
Rentes de vieillesse		-208'113'932	-185'114'667
Rentes de survivants		-17'833'137	-16'607'709
Rentes d'invalidité		-47'290'105	-43'934'848
Prestations en capital à la retraite	5.3	-246'779'053	-239'021'449
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-65'452'622	-52'499'986
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-1'908'651'447</b>	<b>-1'433'093'811</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-1'828'076'054	-1'360'423'118
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		-14'241'619	-10'675'701
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5.3	-57'267'415	-60'037'493
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat		-9'066'360	-1'957'499
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-2'494'120'297</b>	<b>-1'970'272'470</b>
<b>Dissolution (-)/constitution (+) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-364'321'156</b>	<b>-1'904'537'123</b>
Dissolution (-)/constitution (+) du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	142'223'639	-1'047'632'197
Dissolution (-)/constitution (+) du capital de prévoyance des rentiers	5.4	-384'775'922	-490'303'516
Dissolution (-)/constitution (+) des provisions techniques	5.5	24'363'865	-104'173'154
Dissolution de fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	10'793'818	1'999'634
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-160'708'427	-253'294'466
Dissolution (-)/constitution (+) de réserves de contributions	6.10	3'781'871	-11'133'423
Report		-295'047'060	-553'755'222

en CHF	Annexe	01.01. – 31.12.2020	01.01. – 31.12.2019
Report		-295'047'060	-553'755'222
<b>Produits des prestations d'assurance</b>		<b>284'316'401</b>	<b>260'307'174</b>
Prestations d'assurance		270'002'489	246'511'842
Parts excédentaires des assurances		14'313'913	13'795'332
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-249'268'665</b>	<b>-248'459'890</b>
Primes d'assurance			
Primes de risque		-141'683'043	-148'913'709
Primes de coûts		-69'223'730	-72'029'356
Contributions au fonds de garantie		-6'484'172	-6'580'868
Apports uniques aux assurances		-31'877'720	-20'935'958
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-259'999'323</b>	<b>-541'907'938</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>829'438'142</b>	<b>1'194'513'518</b>
Résultat des liquidités et placements monétaires	6.8	-2'645'992	-889'573
Résultat des placements auprès de l'employeur	6.8	2'066'826	3'248'426
Rémunération des prestations de libre passage	6.8	-5'109'281	-4'283'665
Rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	0	-342'753
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	6.10	0	-696'241
Résultat des obligations	6.8	178'266'929	258'066'967
Résultat des actions	6.8	480'628'499	951'885'891
Résultat des immeubles	6.8	46'597'207	204'337'729
Résultat des placements alternatifs	6.8	-28'507'888	-148'128'022
Résultat des infrastructures	6.8	7'911'759	22'725'956
Résultat des titres hypothécaires	6.8	15'188'882	14'255'027
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.8	233'198'187	-9'836'464
Frais d'administration des placements	6.8	-98'156'987	-95'829'759
<b>Autres produits</b>		<b>2'501'191</b>	<b>4'157'503</b>
Produits de prestations fournies	7.5	1'216'049	1'574'468
Autres produits	7.5	1'285'141	2'583'035
<b>Autres charges</b>	7.6	<b>-228'441</b>	<b>-3'371'025</b>
<b>Charges administratives</b>		<b>-7'249'450</b>	<b>-7'747'658</b>
Administration générale		-6'061'379	-6'467'838
Marketing et publicité		-822'860	-879'875
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle		-235'745	-267'492
Autorités de surveillance		-129'467	-132'452
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>564'462'117</b>	<b>645'644'400</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-271'325'433	-645'644'400
<b>Excédent de produits (+) / excédent de charges (-)</b>		<b>293'136'684</b>	<b>0</b>

# Annexe

# 1 Bases et organisation

Première inscription au registre du commerce / n° CH-020.7.001.096-8	17 septembre 2003
Systeme de primauté	Primauté des cotisations

## 1.1 Forme juridique et objet

La Fondation collective Vita a été constituée sous la forme d'une fondation au sens des art. 80 ss CC.

La Fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 (LPP) et ses dispositions d'application. La Fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

## 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

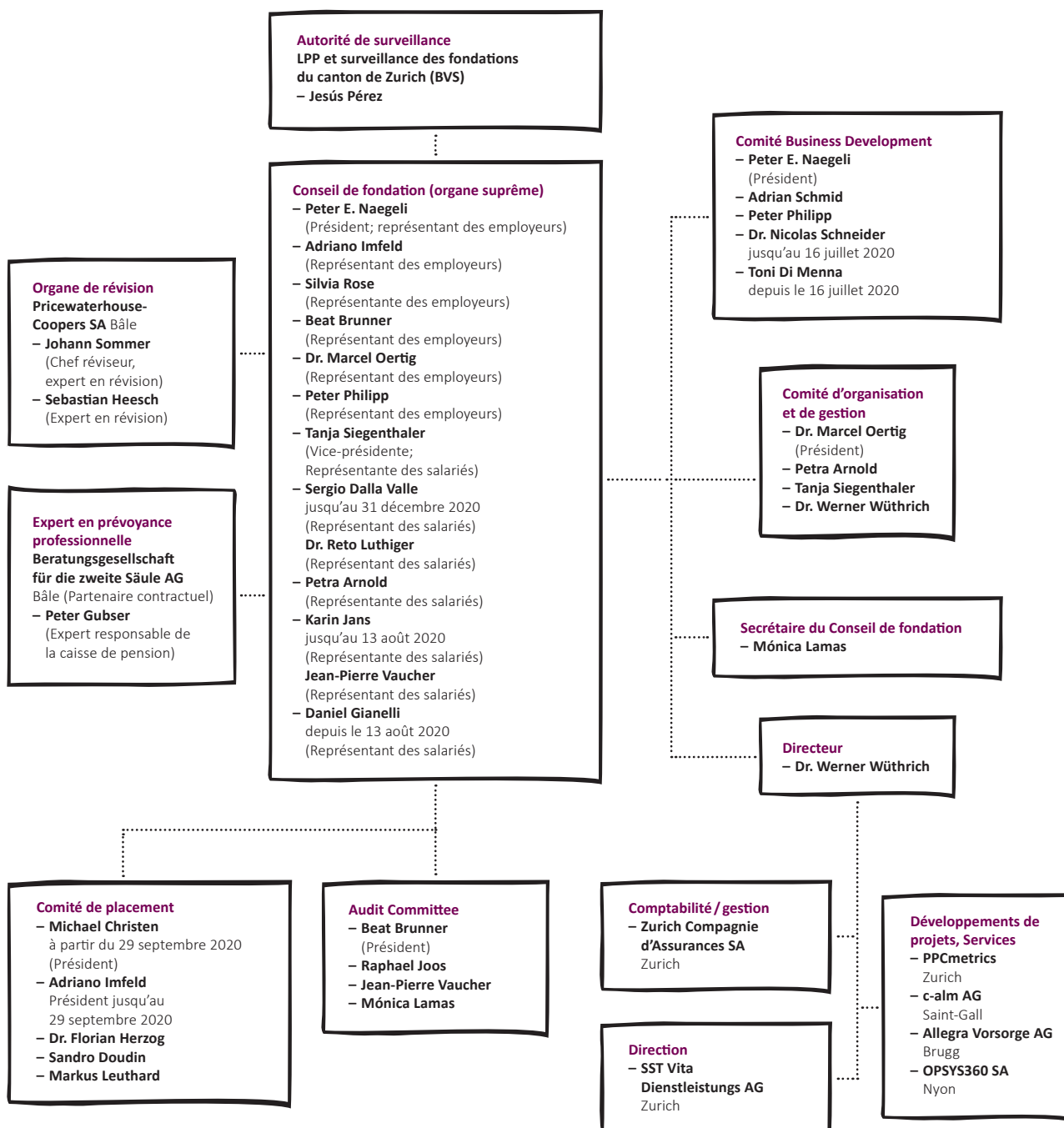
La Fondation collective Vita est enregistrée au sens des prescriptions de la LPP (n° d'enregistrement ZH 1446) et est affiliée au fonds de garantie.

## 1.3 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation collective Vita a été constituée sous la forme d'une fondation par un acte authentique daté du 13 juin 2003. L'acte authentique actuellement valable, daté du 15 novembre 2017, est en vigueur depuis le 14 décembre 2017.

Règlements valables au 31.12.2020	Date d'adoption	Entrée en vigueur	Version
Règlement d'organisation	12 juin 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1/2017
Règlement des élections pour le Conseil de fondation	14 novembre 2018	1 <sup>er</sup> novembre 2018	1/2019
Règlement de prévoyance base	14 novembre 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1/2020
Règlement de placement	12 mars 2018	1 <sup>er</sup> janvier 2018	1/2018
Règlement des provisions	9 mars 2021	31 décembre 2020	1/2020/2021
Règlement de liquidation partielle	11 septembre 2014	20 janvier 2015	1/2014
Règlement de prévoyance de l'association	14 novembre 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1/2020
Règlement de liquidation partielle de l'association	8 septembre 2015	8 septembre 2015	1/2015
Règlement d'organisation et des élections de l'association	8 septembre 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1/2016

## 1.4 Organe suprême, direction et habilitation à signer



#### 1.4.1 Comités du Conseil de fondation

Le règlement d'organisation prévoit les comités permanents suivants:

- a) Comité d'organisation et de gestion
- b) Audit Committee
- c) Comité Business Development
- d) Comité de placement

#### 1.4.2 Habilitation à signer

Le Comité d'organisation et de gestion désigne les personnes autorisées à signer. Le Conseil de fondation et les autres signataires habilités réunissent collectivement deux personnes.

### 1.5 Governance

#### 1.5.1 Gestion des risques, loyauté, transparence et système de contrôle

La gouvernance d'une fondation collective fait office de cadre réglementaire statutaire et factuel. Sa vocation est d'assurer la gestion et le contrôle de la fondation en définissant clairement la répartition des tâches, des compétences, des responsabilités et des procédures de contrôle entre les différents organes juridiques et factuels. Le but est de répondre aux attentes des divers groupes d'intérêts au sein des structures multi-niveaux de la fondation collective.

La gouvernance, la gestion des risques et la conformité ont pour vocation de contribuer à garantir à la fois la gestion cohérente et la sécurité de la fondation collective.

#### 1.5.2 Gestion des risques

À l'instar d'une entreprise, une fondation collective est exposée à divers risques. C'est pourquoi la Fondation collective Vita s'est dotée, en 2017, d'un système de gestion intégrée des risques. Les risques concernés sont identifiés, analysés et évalués. Leurs causes sont étudiées, et les mesures à mettre en œuvre ainsi que les contrôles à mettre en place sont définis. Les risques font l'objet d'une surveillance annuelle en plusieurs étapes. Le système de gestion des risques est adapté en permanence à l'évolution de la situation.

#### 1.5.3 Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI est dédié aux risques opérationnels et fait partie intégrante du système de gestion des risques de la Fondation collective Vita. L'exercice des activités opérationnelles peut porter atteinte à la réalisation des objectifs opérationnels et des processus définis. Les processus clés sont consignés de manière systématique et détaillée afin qu'ils puissent être suivis de façon claire et lisible au moyen de procédures de contrôle idoines.

### 1.6 Employeurs affiliés

	2020	2019
État au 01.01.	22'583	21'828
Entrées	2'458	2'541
Sorties	-2'114	-1'786
État au 31.12.	22'927	22'583

+344  EN 2020



## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Situation en fin d'année

	31.12.2020		31.12.2019	
<b>Total des membres actifs</b>	<b>138'654</b>		<b>141'385</b>	
Assurés actifs	133'507		136'404	
Assurés en incapacité de gain	5'147		4'981	
<b>Total des rentiers</b>	<b>15'824</b>	<b>5'013<sup>1)</sup></b>	<b>14'802</b>	<b>4'010<sup>1)</sup></b>
Rentes de vieillesse	10'781	4'728	9'992	3'765
Rentes d'enfants de retraités	212	175	195	149
Rentes de conjoint	1'365	106	1'263	92
Rentes d'orphelin	324	4	290	4
Rentes d'invalidité	2'535	0	2'507	0
Rentes d'enfants d'invalides	607	0	555	0

1) Y compris les rentiers qui ont été intégrés au bilan de la Fondation (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016).

### 2.2 Évolution des effectifs

Assurés actifs	2020	2019
<b>État au 01.01.</b>	<b>136'404</b>	<b>124'871</b>
Entrées	31'768	40'555
Départs à la retraite	-1'840	-1'860
Décès	-185	-161
Sorties	-32'640	-27'001
<b>État au 31.12.</b>	<b>133'507</b>	<b>136'404</b>

	Rentes de vieillesse	Rentes d'enfants de retraités	Rentes de conjoint	Rentes d'orphelin	Rentes d'invalidité	Rentes d'enfants d'invalides
<b>Situation au 01.01.2019</b>	<b>9'035</b>	<b>167</b>	<b>1'176</b>	<b>396</b>	<b>2'346</b>	<b>448</b>
Nouvelles rentes résultant du propre effectif	1'111	86	105	19	309	110
Rentes résultant de reprises	16	1	32	4	33	3
Décès	-144	-1	-46	-5	-29	-6
Sorties / départs	-26	-58	-4	-124	-152	0
<b>Situation au 31.12.2019</b>	<b>9'992</b>	<b>195</b>	<b>1'263</b>	<b>290</b>	<b>2'507</b>	<b>555</b>

<b>Situation au 01.01.2020</b>	<b>9'992</b>	<b>195</b>	<b>1'263</b>	<b>290</b>	<b>2'507</b>	<b>555</b>
Nouvelles rentes résultant du propre effectif	1'013	85	139	57	364	99
Rentes résultant de reprises	1	0	27	4	2	0
Décès	-215	-6	-49	-3	-54	-13
Sorties / départs	-10	-62	-15	-24	-284	-34
<b>Situation au 31.12.2020</b>	<b>10'781</b>	<b>212</b>	<b>1'365</b>	<b>324</b>	<b>2'535</b>	<b>607</b>

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explications relatives aux plans de prévoyance

La Fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'y affilient par un contrat d'adhésion. Sur la base de ce dernier est fondée une institution de prévoyance.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le Conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des presta-

tions de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

### 3.2 Financement

Les contributions sont financées par les employeurs et les salariés. La part des employeurs s'élève à au moins 50%.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2. En outre, les dispositions des recommandations spécialisées conformément à la Swiss GAAP RPC 26 («true & fair view») sont applicables. Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués:

### Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (placements collectifs obligations, actions, immobilier et placements alternatifs) ainsi que les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur du marché.

### Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués aux cours de fin d'année. Les résultats de change sont comptabilisés au compte de résultat.

### Hypothèques et participations

Les prêts hypothécaires (placements directs – titres hypothécaires) et les participations sont portés au bilan à la valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

#### **Capitaux de prévoyance et provisions techniques**

Chaque année, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés par l'expert en prévoyance professionnelle selon des principes reconnus.

#### **Autres actifs et passifs**

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à la valeur nominale.

Tous les montants en francs sont arrondis dans les comptes annuels et dans l'annexe. Quelques différences minimales peuvent survenir lors du calcul des totaux.

#### **4.3 Changement de principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes**

La présentation du bilan et du compte d'exploitation a été modifiée par rapport à l'exercice précédent. Les chiffres suivants de l'exercice précédent ont été adaptés en conséquence:

- La répartition en contributions des salariés et des employeurs est précisée dans le compte d'exploitation.
- Les placements Infrastructure sont présentés séparément conformément aux nouvelles exigences légales (OPP 2).

## **5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture**

#### **5.1 Nature de la couverture des risques / réassurance**

Afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité, la Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec la société Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (Zurich Vie). La Fondation est à la fois preneur d'assurance et bénéficiaire. La Fondation assume le risque de placement ainsi que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le risque de longue vie.

Les frais de gestion encourus directement par la Fondation sont présentés dans le compte d'exploitation sous le poste «Frais de gestion».

Tous les autres frais encourus par la Fondation sont pris en charge par Zurich Vie et compensés par la prime de coûts. Aux fins de financement de cette prime, la Fondation prélève une contribution aux frais sur toutes les institutions de prévoyance affiliées.

La ventilation de la prime de coûts découle de la présentation des comptes ci-après, établie par Zurich Vie:

en CHF 1'000	2020	2019
<b>Répartition de la prime de coûts</b>	<b>69'224</b>	<b>72'029</b>
Administration générale	50'318	52'781
Marketing et publicité	774	1'020
Activité de courtage	18'132	18'228

La rubrique «Activité de courtage» inclut également les indemnités du propre réseau de distribution de Zurich.

En y ajoutant les coûts encourus directement par la Fondation (voir le compte d'exploitation), on obtient les frais de gestion totaux suivants (valeurs arrondies):

en CHF 1'000	2020	2019
<b>Répartition des frais de gestion</b>	<b>76'473</b>	<b>79'777</b>
Administration générale	56'379	59'249
Marketing et publicité	1'597	1'900
Activité de courtage	18'132	18'228
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle	236	267
Autorités de surveillance	129	132

Les frais de gestion de fortune figurent dans le compte d'exploitation ainsi qu'à l'annexe 6.9.

#### Participation aux excédents

L'art. 68a, ch. 2, al. 1, let. a LPP stipule, par principe, que les participations excédentaires découlant de contrats d'assurance doivent être créditées sur les avoirs épargnés par les personnes assurées; on ne peut diverger de ce principe que si la commission de prévoyance de l'institution de prévoyance affiliée prend une autre décision. La décision relative à l'affectation des excédents est donc déléguée au Conseil de fondation.

Dans le cas d'une fondation collective partiellement autonome, les excédents ne surviennent qu'en relation avec une évolution favorable des risques. À la Fondation collective Vita, l'art. 1.3 du règlement de prévoyance stipule que les excédents dégagés dans le cadre du contrat d'assurance vie collective doivent être utilisés conformément à la décision du Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation a décidé ce qui suit: étant donné que des calculs spécifiques ne sont pas tenus pour chaque institution individuelle de prévoyance, l'affectation ne survient pas selon une clé de répartition mais est saisie comme produits dans le compte d'exploitation.

## 5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les engagements de rentes de la Fondation peuvent être répartis en deux catégories:

- obligations des rentes vieillesse, de conjoint, d'orphelin et d'enfants de retraités, portées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 au bilan de la Fondation (voir point 5.4);
- engagements de rentes réassurées auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA; la réserve mathématique correspondante n'est pas portée au bilan de la Fondation.

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes découlant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA s'élèvent à:

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
<b>Réserve mathématique relative aux rentiers</b>	<b>2'159'659'756</b>	<b>2'201'565'611</b>
Rentes de vieillesse	1'365'221'058	1'438'782'175
Rentes d'enfants de retraités	698'175	1'021'268
Rentes de conjoint	246'087'627	226'420'997
Rentes d'orphelin	8'977'837	7'261'101
Rentes d'invalidité	285'688'337	280'640'959
Rentes d'enfants d'invalides	10'739'067	10'468'433
Libération du paiement des primes	242'247'655	236'970'678

### 5.3 Évolution et rémunération du capital d'épargne dans le système de primauté des cotisations

en CHF	2020	2019
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	1,00 %	1,00 %
Rémunération du capital d'épargne surobligatoire	1,00 % – 1,50 %	1,25 % – 2,65 %
<b>Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année</b>	<b>12'312'827'975</b>	<b>11'011'901'313</b>
<b>Constitution (+) / dissolution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>-142'223'639</b>	<b>1'047'632'197</b>
Contributions d'épargne	899'756'798	894'766'783
Contributions d'épargne AI	28'961'680	25'739'034
Primes uniques et rachats	150'823'986	146'914'263
Apports de libre passage	986'209'301	1'661'875'782
Apports de libre passage (reprises d'effectifs)	277'922'759	331'154'345
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'828'076'054	-1'360'423'118
dont différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP 17 <sup>1)</sup>	161'230	24'870
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-57'267'415	-60'037'493
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	37'867'295	33'419'792
Prestations en capital à la retraite	-246'779'053	-239'021'449
Apports uniques aux assurances	-31'877'720	-20'935'958
dont différences de rachat de rentes <sup>1)</sup>	51'910	0
Transfert dans le capital de prévoyance des rentiers	-338'221'802	-365'844'656
Correction capital de prévoyance des assurés actifs <sup>2)</sup>	-21'756'554	0
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	<b>160'708'427</b>	<b>253'294'466</b>
<b>Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année</b>	<b>12'331'312'763</b>	<b>12'312'827'975</b>
dont avoirs de vieillesse selon LPP	6'668'747'473	6'725'312'146

1) Charges et produits influant sur le résultat et non pris en compte dans le compte d'exploitation sous le poste «Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs».

2) Le transfert du cercle des assurés dans le nouveau système de gestion a entraîné une correction du capital de prévoyance des assurés actifs; les droits des différentes personnes assurés ne sont pas touchés.

## 5.4 Évolution de la réserve mathématique des rentiers dans le bilan de la Fondation

en CHF	2020	2019
<b>Réserve mathématique des rentiers au début de l'année</b>	<b>1'772'221'252</b>	<b>1'281'917'736</b>
<b>Constitution (+) / dissolution (-) réserve mathématique des rentiers</b>	<b>384'775'922</b>	<b>490'303'516</b>
Prestations sous forme de rentes	-106'964'107	-81'376'478
Prestations en capital en cas de décès	-338'952	-454'046
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs	338'221'802	365'844'656
Rachats des rentes	994'334	6'481'405
Adaptation au calcul de l'expert	152'862'846	199'807'979
<b>Réserve mathématique des rentiers à la fin de l'année</b>	<b>2'156'997'174</b>	<b>1'772'221'252</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les rentes de vieillesse ainsi que les rentes de survivants et les rentes d'enfants de retraités qui en découlent ne sont plus rachetées auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. La réserve mathématique des rentiers dans le bilan propre se chiffre à CHF 2'157 millions. Le calcul des capitaux de prévoyance repose sur les bases techniques de la table de mortalité par génération LPP 2020 à un taux technique de 1,50% (chiffres 5.7 et 5.8). Le Conseil de fondation a décidé de ne pas procéder à une hausse des rentes pour l'année 2020.

## 5.5 Composition, développement et explication des provisions techniques

en CHF	2020	2019
<b>Provisions techniques au début de l'année</b>	<b>818'884'475</b>	<b>714'711'320</b>
<b>Constitution (+) / dissolution (-) provisions techniques</b>	<b>-24'363'865</b>	<b>104'173'154</b>
Apports provisions pour pertes sur retraites	23'360'123	225'930'426
Prélèvements provisions réserves d'intérêts	-47'723'988	-121'757'272
<b>Provisions techniques à la fin de l'année</b>	<b>794'520'610</b>	<b>818'884'475</b>
dont provisions pour pertes sur retraites	716'599'738	693'239'615
dont provisions réserves d'intérêts	77'920'872	125'644'860

Les principes de calcul des provisions techniques requises ont été contrôlés par l'expert de la prévoyance professionnelle. Ils figurent dans le règlement des provisions approuvé par le Conseil de fondation.

### Provision pour le taux de conversion (pertes sur retraites)

Étant donné que, par rapport aux taux de conversion selon les bases techniques de la Fondation, les taux réglementaires de conversion sont trop élevés, des pertes sont subies en cas de retraite. La couverture de ces pertes est compensée comme suit par la provision pour le taux de conversion:

- les assurés actifs et tous les invalides à partir de 58 ans sont pris en compte;
- le montant de la provision correspond à la différence entre l'avoire de vieillesse extrapolé à l'âge ordinaire de la retraite et la réserve mathématique requise de la prestation de vieillesse réglementaire en tenant compte de la prise de prestation en capital. Le montant ainsi obtenu est escompté au taux technique au jour d'échéance du calcul.
- 40% de la prestation de vieillesse sont considérés comme constituant la part du retrait en capital sur la base de l'évaluation de la situation.



### Provision pour la constitution de réserves d'intérêts

Les réserves annuelles d'intérêts servent au complément de rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs dans les institutions de prévoyance bénéficiaires. Au 31 octobre, la réserve d'intérêts annuelle est constituée des produits dépassant de 6% les réserves de fluctuation de valeurs.

Jusqu'à la constitution complète de la réserve de fluctuation de valeurs cible de 6%, l'échelle d'intérêts, qui dépend du taux de couverture, prévoit de plafonner la rémunération au taux d'intérêt minimum de 1,0% tant pour la partie obligatoire que pour la partie surobligatoire. Le modèle de réserve d'intérêts n'amène une amélioration des prestations qu'après constitution complète de la réserve de fluctuation de valeurs de 6%. Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 sont donc respectées.

La provision pour la constitution de la réserve d'intérêts correspond à la somme des tranches d'intérêt non encore payées des quatre années civiles précédentes et de la réserve d'intérêt de l'année civile qui suit.

### Rémunération des avoirs de vieillesse

En ce qui concerne la rémunération, il est fait d'une part la différence entre la partie LPP obligatoire et les avoirs de vieillesse surobligatoires et,

d'autre part, entre la rémunération de base et la rémunération supplémentaire. Les taux sont applicables à chaque fois pour l'ensemble de l'année civile et ils sont communiqués à l'avance.

En ce qui concerne la rémunération de base, les taux sont fixés le 31 octobre précédent en fonction du taux de couverture de la Fondation (les bases de calcul figurent dans le règlement de prévoyance au point 4.3.1). Si la Fondation est à découvert au 31 octobre et que cela débouche sur une réduction ou une dissolution des réserves d'intérêts au 31 décembre, alors le taux de couverture sera augmenté en conséquence au 31 octobre pour l'application de la présente disposition.

Pour la rémunération supplémentaire, les taux sont déterminés conformément au modèle de rémunération de la Fondation. Le modèle de rémunération est défini dans le règlement de constitution des provisions et des réserves de fluctuation de valeurs. Ce qui est déterminant, c'est la situation financière de la Fondation au cours des cinq années précédentes. Le taux de la rémunération supplémentaire est publié sur la page Internet de la Fondation. La rémunération supplémentaire est calculée sur l'avoir obligatoire et surobligatoire du capital de prévoyance. L'intégralité des bonifications d'intérêts supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est versée au capital de prévoyance surobligatoire.

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Apports (+) / prélèvements (-) à la réserve d'intérêts</b>						
Tranche 2015	-8'763'552	-8'763'552	-8'763'552	-8'763'552	-8'763'552	43'817'758
Tranche 2016	0	0	0	0	0	
Tranche 2017	-38'960'436	-38'960'436	-38'960'436	194'802'180		
Tranche 2018	0	0	0			
Tranche 2019	0	0				
Tranche 2020	0					
<b>Apports (+) / prélèvements (-)</b>	<b>-47'723'988</b>	<b>-121'757'272</b>	<b>-121'757'272</b>	<b>112'005'344</b>	<b>-82'796'836</b>	<b>-30'215'526</b>
<b>État de la réserve d'intérêts</b>	<b>77'920'872</b>	<b>125'644'860</b>	<b>247'402'132</b>	<b>369'159'404</b>	<b>257'154'060</b>	<b>339'950'896</b>

Le modèle de participation (modèle de prévoyance Vita Classic) a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il n'y a plus de nouvelles tranches d'intérêt. La provision servira au complément de rémunération en 2021 et 2022 dans les institutions de prévoyance bénéficiaires.

## 5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle du 8 juin 2021

L'expert de la prévoyance professionnelle constate, dans son expertise, que:

### Attestation de l'expert

En tant qu'experts reconnus de la prévoyance professionnelle, nous avons rédigé le bilan actuariel de la Fondation et, sur la base des documents qui ont été mis à notre disposition conformément à l'art. 5' al. 1 LPP, nous constatons que

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont pertinents;
- la Fondation est sûre d'être en mesure d'honorer ses engagements à la date de clôture du bilan;
- les dispositions réglementaires actuarielles sur les prestations et le financement correspondent aux dispositions légales;
- les mesures prises afin de couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

## 5.7 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

Bases actuarielles	Table de mortalité par génération LPP 2020 (exercice précédent: table de mortalité par génération LPP 2015)
Taux d'intérêt technique	1,50% (exercice précédent: 1,75%)

Le règlement des provisions de la Fondation, en vigueur depuis le 31 décembre 2020, a été appliqué.

## 5.8 Modifications des bases techniques et des hypothèses

Lors de sa réunion du 9 mars 2021, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer les bases techniques LPP 2020 à compter du 31 décembre 2020 et de ramener le taux d'intérêt technique à 1,50%. Selon les calculs de l'expert en prévoyance professionnelle, les coûts liés à la réduction du taux d'intérêt technique ainsi qu'à l'application de la nouvelle table de mortalité par génération s'élèvent à CHF 41,5 millions; ils ont été intégralement imputés au compte d'exploitation de l'exercice 2020.

## 5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Un découvert existe lorsque, à la date du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>16'492'987'065</b>	<b>15'549'628'102</b>
Fortune brute (total de l'actif)	17'173'105'296	16'247'154'558
Dettes	-466'072'863	-468'844'069
Comptes de régularisation passifs	-1'443'633	-1'504'962
Réserve de contributions des employeurs	-149'997'177	-153'779'048
Fonds libres des institutions de prévoyance	-62'604'559	-73'398'377
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>	<b>15'282'830'547</b>	<b>14'903'933'702</b>
<b>Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>107,9%</b>	<b>104,3%</b>

# 6 Explications relatives aux placements de la fortune et au résultat net des placements

## 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placements, gestionnaires de portefeuille et règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services mandatés.

Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement. Il bénéficie des conseils du comité de placement. Le Conseil de fondation a délégué respectivement à la direction et au comité de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

### Mandats, banque dépositaire

Placements collectifs	Zurich fondation de placement Capvis Equity Partners SA Credit Suisse Funds SA Schroder Adveq Management SA Rye Harbour CLO, Ltd
Gestion de la fortune, produits dérivés et bons du Trésor américain	Cardano Risk Management B. V., Rotterdam (NL) The Dutch Authority for the Financial Markets (AFM)
Hypothèques	Zurich Invest SA, Zürich Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA)
Conseil en matière de placements	Zurich Invest SA, Zurich SIGLO Capital Advisors AG, Zurich PPCmetrics SA, Zurich c-alm SA, St. Gallen
Investment Controlling	Complementa SA, Saint-Gall
Banque dépositaire / Global Custodian	UBS Switzerland SA, Zurich

### Exigences posées à la direction et à la gestion de fortune de la prévoyance professionnelle conformément à l'art. 48f OPP 2

Les personnes assujetties au sens de l'art. 6.1 du règlement de placement ne peuvent être que des personnes physiques ou morales habilitées à cette tâche et organisées de telle sorte qu'elles satisfont aux exigences de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi qu'aux dispositions des art. 48g–48l OPP 2. Dans ce contexte, il faut observer les concrétisations des dispositions des art. 6.3–6.8 du règlement de placement. En outre, les dispositions correspondantes du règlement d'organisation sont applicables.

### Déclaration de loyauté

La Fondation collective Vita relève de la charte de l'ASIP. Ainsi, la Fondation collective Vita dispose d'un règlement de gouvernance qui garantit le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Les membres de l'organe et les collaborateurs de SST Vita Dienstleistungs AG, mais aussi les partenaires externes qui sont chargés des placements, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ont l'obligation de respecter les dispositions légales et réglementaires. Chaque année, ils signent une déclaration attestant qu'ils ont respecté les prescriptions en matière d'intégrité et de loyauté (art. 51 LPP et art. 48f à 48l OPP 2) ainsi que le règlement de la fondation concernant les avantages financiers, les liens d'intérêts et les transactions pour propre compte.

### Exercice des droits de vote

Les droits de vote au sein des grandes entreprises suisses et étrangères sont exercés de manière active par la Fondation collective Vita dans l'intérêt de ses assurés et publiés sur son site Internet [www.vita.ch](http://www.vita.ch).

### Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

Selon la LIMF, la répartition est faite en petites et grandes contreparties financières. La valeur seuil pour une petite contrepartie financière est de CHF 8 milliards.

En tant qu'institution de prévoyance, la Fondation collective Vita est une contrepartie financière.

Elle se situe bien en dessous du seuil mentionné ci-dessus et est donc considérée comme petite contrepartie financière.

La LIMF se concentre sur les obligations suivantes: l'obligation de réduire les risques, de compenser et de négocier sur une plate-forme. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il existe une obligation supplémentaire de déclarer. La Fondation collective Vita a délégué l'exercice de ces obligations à Cardano Risk Management B.V. La délégation et les tâches associées sont définies par le contrat de gestion de fortune établi entre la Fondation collective Vita et Cardano Risk Management.

## 6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50, al. 4 OPP 2

En 2020, il n'a pas été fait usage de la possibilité d'une extension des possibilités de placement.

## 6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible</b>	<b>916'969'833</b>	<b>894'236'022</b>
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	6,0%	6,0%
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective</b>	<b>916'969'833</b>	<b>645'644'400</b>
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	645'644'400	0
Dissolution (+)/ constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	271'325'433	645'644'400

### Méthodes de calcul

La réserve requise de fluctuation de valeurs (en pourcentage) est déterminée selon le concept dynamique de Value at Risk sur la base d'une distribution normale qui englobe l'ensemble des risques et qui tient compte de l'effet de diversification du portefeuille. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie via la stratégie de placement approuvée par le Conseil de fondation.

Les paramètres suivants ont été utilisés pour le calcul:

- Horizon temporel: 1 an
- Niveau de sécurité visé sans réserve d'intérêt: 97,5%
- Niveau de sécurité visé avec réserve d'intérêt: 90,0%

## 6.4 Présentation des placements par catégories

	31.12.2020		Stratégie	Marge	31.12.2019		Limite OPP 2
	en CHF	en %			en CHF	en %	
<b>Liquidités et placements monétaires</b>	<b>250'399'113</b>	<b>1,48</b>	<b>1,0</b>	<b>0-5</b>	<b>274'767'226</b>	<b>1,72</b>	
Comptes courants bancaires, Poste	240'295'068	1,42			234'827'339	1,47	
Marché monétaire – placements collectifs	10'104'046	0,06			39'939'887	0,25	
<b>Obligations – placements collectifs</b>	<b>5'382'105'590</b>	<b>31,78</b>	<b>30,0</b>		<b>5'235'180'090</b>	<b>32,71</b>	
Obligations Suisse	1'213'132'859	7,16	5,0	2-8	870'020'614	5,44	
Obligations Étranger	4'168'972'731	24,61	25,0	15-35	4'365'159'476	27,28	
<b>Actions – placements collectifs</b>	<b>5'319'184'389</b>	<b>31,41</b>	<b>28,0</b>		<b>4'694'293'840</b>	<b>29,33</b>	<b>50</b>
Actions Suisse	1'007'265'302	5,95	6,0	3-9	958'744'769	5,99	
Actions Étranger	4'311'919'087	25,46	22,0	17-27	3'735'549'071	23,34	
<b>Immobilier – placements collectifs</b>	<b>2'385'534'354</b>	<b>14,08</b>	<b>13,0</b>		<b>2'184'882'021</b>	<b>13,65</b>	<b>30</b>
Immobilier Suisse	1'558'859'901	9,20	8,0	4-12	1'383'524'880	8,65	
Immobilier Étranger	826'674'453	4,88	5,0	2-8	801'357'141	5,01	
<b>Placements alternatifs – placements collectifs</b>	<b>2'136'436'679</b>	<b>12,61</b>	<b>19,0</b>		<b>2'592'477'634</b>	<b>14,50</b>	<b>15</b>
Hedge Funds	916'858'456	5,41	6,0	3-9	970'317'628	6,06	
Obligations structurées adossées à des emprunts (CLO)	88'358'150	0,52	3,0	0-5	88'800'599	0,55	
Private Equity	414'344'550	2,45	3,0	1-5	371'840'356	2,32	
Insurance Linked Strategies	55'225'028	0,33	3,0	0-5	229'814'186	1,44	
Options	32'101'777	0,19			49'014'453	0,31	
Senior Loans (unhedged)	629'548'719	3,72	4,0	2-6	610'788'050	3,82	
<b>Infrastructure</b>	<b>255'155'878</b>	<b>1,51</b>	<b>2,0</b>		<b>271'902'363</b>	<b>1,70</b>	<b>10</b>
Infrastructure	255'155'878	1,51	2,0	0-4	271'902'363	1,70	
<b>Titres hypothécaires</b>	<b>1'236'405'283</b>	<b>7,30</b>	<b>7,0</b>	<b>3-11</b>	<b>1'039'136'573</b>	<b>6,49</b>	<b>50</b>
Hypothèques – placements collectifs	160'174'882	0,95			79'781'990	0,50	
Hypothèques – placements directs	1'076'230'401	6,35			959'354'583	5,99	
<b>Participations</b>	<b>100'000</b>	<b>0,00</b>			<b>100'000</b>	<b>0,00</b>	
<b>Couverture des risques de change</b>	<b>68'326'735</b>	<b>0,40</b>			<b>23'942'899</b>	<b>0,15</b>	
<b>Garantie des opérations sur dérivés</b>	<b>-96'558'686</b>	<b>-0,57</b>			<b>-41'277'840</b>	<b>-0,26</b>	
<b>Total des placements</b>	<b>16'937'089'334</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>		<b>16'003'502'444</b>	<b>100,00</b>	
<b>Autres actifs</b>	<b>236'015'962</b>				<b>243'652'114</b>		
Placements auprès de l'employeur	136'783'660				150'200'140		
Autres créances	92'747'433				79'621'240		
Comptes de régularisation actifs	6'484'869				13'830'734		
<b>Total de l'actif</b>	<b>17'173'105'296</b>				<b>16'247'154'558</b>		
Actions	5'319'184'389	31,41			4'694'293'840	29,33	50
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change	2'865'755'515	16,92			2'730'197'517	17,06	30

### Limite selon l'OPP 2

Les exigences relatives aux limites individuelles selon les art. 54, 54a et 54b ainsi que les art. 55a, b, c et e OPP 2 sont respectées au 31.12.2020.

### Participations

En ce qui concerne la fourniture de prestations de services dans le domaine du 2<sup>e</sup> pilier, la Fondation collective Vita détient 100% des parts de SST Vita Dienstleistungs SA (capital-actions de CHF 100'000). Le capital figure dans les placements de la fortune.

## 6.5 Engagements courants (ouverts) de capitaux

Les engagements de placement non encore révoqués (Commitments) étaient les suivants au jour de clôture du bilan:

en CHF	2020	2019
CapVis III (Private Equity)	0,6 mio.	0,6 mio.
CapVis IV (Private Equity)	0,3 mio.	1,6 mio.
CapVis V (Private Equity)	8,3 mio.	13,3 mio.
Schroder Adveq Real Assets Harvested Resources L. P. (Schroder Adveq Management AG)	7,4 mio.	8,2 mio.
Private Equity I (Zurich fondation de placement)	65,9 mio.	78,8 mio.
Private Equity II (Zurich fondation de placement)	31,0 mio.	39,2 mio.
Private Equity III (Zurich fondation de placement)	127,9 mio.	188,4 mio.
Private Equity IV (Zurich fondation de placement)	205,2 mio.	232,4 mio.
Infrastructure I (Zurich fondation de placement)	0,6 mio.	4,8 mio.
Infrastructure II (Zurich fondation de placement)	10,5 mio.	32,8 mio.
Infrastructure III (Zurich fondation de placement)	165,8 mio.	0,0 mio.
ILS Life (Zurich fondation de placement)	73,6 mio.	90,6 mio.
Immobilier USA (Zurich fondation de placement)	82,2 mio.	152,2 mio.
Zurich Invest Middle Market Lending Europe I (Zurich fondation de placement)	270,5 mio.	0,0 mio.

## 6.6 Instruments financiers dérivés en cours

Dans le cadre des dispositions de l'article 56a OPP 2, l'utilisation d'instruments financiers dérivés a eu lieu à la date du bilan.

### 6.6.1 Couverture des risques de change

En lien avec les règles prescrites par le Conseil de fondation en matière de couverture des monnaies étrangères, les couvertures de risque de change suivantes étaient en cours au 31 décembre 2020:

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Total monnaies étrangères</b>		
Contre-valeur en CHF	5'328'660'784	5'041'681'704
Valeur du marché en CHF	5'260'334'049	5'017'738'805
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>68'326'735</b>	<b>23'942'899</b>
dont:		
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>1'579'293'507</b>	<b>1'352'306'357</b>
Montant en EUR	1'472'600'000	1'236'200'000
Cours de clôture 31.12.	1.081042	1.086293
<b>Valeur du marché en CHF</b>	<b>1'591'942'214</b>	<b>1'342'874'962</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>-12'648'707</b>	<b>9'431'396</b>
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>3'058'307'528</b>	<b>2'963'392'616</b>
Montant en USD	3'358'300'000	3'048'400'000
Cours de clôture 31.12.	0.883851	0.963625
<b>Valeur du marché en CHF</b>	<b>2'968'238'283</b>	<b>2'937'515'726</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>90'069'245</b>	<b>25'876'890</b>
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>340'479'865</b>	<b>406'366'831</b>
Montant en GBP	287'600'000	331'700'000
Cours de clôture 31.12.	1.207114	1.280514
<b>Valeur du marché en CHF</b>	<b>347'166'055</b>	<b>424'746'549</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>-6'686'190</b>	<b>-18'379'718</b>
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>193'018'530</b>	<b>227'565'514</b>
Montant en YEN	22'380'000'000	24'810'000'000
Cours de clôture 31.12.	0.008562	0.008894
<b>Valeur du marché en CHF</b>	<b>191'615'893</b>	<b>220'654'462</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>1'402'637</b>	<b>6'911'052</b>
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>38'405'967</b>	<b>28'190'428</b>
Montant en SEK	369'600'000	276'800'000
Cours de clôture 31.12.	0.106864	0.103280
<b>Valeur du marché en CHF</b>	<b>39'496'828</b>	<b>28'587'813</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>-1'090'861</b>	<b>-397'385</b>
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>44'873'831</b>	<b>33'456'777</b>
Montant en DKK	310'400'000	226'800'000
Cours de clôture 31.12.	0.145362	0.145223
<b>Valeur du marché en CHF</b>	<b>45'120'482</b>	<b>32'936'666</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>-246'652</b>	<b>520'112</b>
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>74'281'556</b>	<b>30'403'180</b>
Montant en AUD	112'800'000	44'900'000
Cours de clôture 31.12.	0.680446	0.677564
<b>Valeur du marché en CHF</b>	<b>76'754'294</b>	<b>30'422'627</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>-2'472'738</b>	<b>-19'447</b>



#### 6.6.1.1 Sûretés reçues / accordées (collaterals)

À la suite des nouvelles exigences réglementaires du marché (EMIR et LIMF), un processus de gestion des sûretés (collaterals) a été mis en place. Désormais, le risque de contrepartie découlant des gains ou des pertes non réalisés sur les transactions sur instruments dérivés de gré à gré (OTC) est compensé quotidiennement entre les acteurs du marché par le biais d'un règlement en espèces (collateral).

#### 6.6.2 Présentation des dérivés ouverts

Valeur du marché	2020	2019
Dérivés sur actions Suisse	6'420'355	9'802'891
Dérivés sur actions Étranger	25'681'421	39'211'562
<b>Total</b>	<b>32'101'777</b>	<b>49'014'453</b>

#### 6.6.2.1 Obligation de couverture – dérivés réduisant l'exposition

Les dérivés réduisant l'exposition sont couverts par des sous-jacents correspondants. La Fondation collective Vita a utilisé les indices suivants avec la pondération correspondante pour couvrir les sous-jacents. Avec cette distribution bien diversifiée, le portefeuille de la Fondation collective Vita est largement reproduit. Les actifs sous-jacents sont disponibles.

Index	2020	2019
S & P 500	34 %	34 %
Euro Stoxx Index 50	10 %	10 %
FTSE 100	6 %	6 %
Topix	8 %	8 %
MSCI EM	22 %	22 %
Swiss Market Index	20 %	20 %

#### 6.6.2.2 Prise en compte des dérivés pour contrôler les limites maximales

Ces options put sont des dérivés asymétriques qui ne sont pas comptabilisés dans les actifs sous-jacents.

### 6.6.2.3 Risque de contrepartie des dérivés

Sur les treize transactions sur dérivés ouvertes, toutes sont des transactions négociées de gré à gré (OTC) avec une valeur de remplacement totale de CHF 32'101'777.

100% des transactions étaient des dérivés OTC, avec seulement des transactions avec les contreparties suivantes:

Contreparties	2020	2019
UBS AG	10'941'324	5'966'020
HSBC Bank PLC	8'689'071	12'102'417
Credit Suisse AG	8'638'882	18'095'058
Goldman Sachs International	3'775'628	31'710
BNP Paribas S. A	56'873	12'711'950
Merrill Lynch International	0	70'033
Société Générale	0	37'265
<b>Total</b>	<b>32'101'777</b>	<b>49'014'452</b>

### 6.6.2.4 Commentaire sur l'utilisation de produits dérivés au cours de l'exercice

Les dérivés ont été utilisés tout au long de l'année dans les catégories de placement Actions Suisse et Actions Étranger. Tous les dérivés ont été couverts à tout moment et n'ont jamais abouti à une exposition qui dépassait les limites maximales conformément à l'article 54 OPP 2.

### 6.7 Valeur de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

## 6.8 Explications relatives au résultat net des placements de la fortune

en CHF	01.01. – 31.12.2020	01.01. – 31.12.2019
<b>Intérêts</b>	<b>-4'022'029</b>	<b>-2'825'895</b>
Résultat des liquidités	-979'574	-751'661
Résultat des placements auprès de l'employeur	2'066'826	3'248'426
Rémunération des prestations de libre passage	-5'109'281	-4'283'665
Rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance	0	-342'753
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	0	-696'241
<b>Marché monétaire – placements collectifs</b>	<b>-1'666'418</b>	<b>-137'911</b>
<b>Obligations – placements collectifs</b>	<b>178'266'929</b>	<b>258'066'967</b>
Obligations Suisse	6'011'599	15'188'101
Obligations Étranger	172'255'330	242'878'866
<b>Actions – placements collectifs</b>	<b>480'628'499</b>	<b>951'885'891</b>
Actions Suisse	39'949'389	189'277'382
Actions Étranger	440'679'110	762'608'509
<b>Immobilier – placements collectifs</b>	<b>46'597'207</b>	<b>204'337'729</b>
Immobilier Suisse	80'613'774	91'160'320
Immobilier Étranger	-34'016'567	113'177'409
<b>Placements alternatifs – placements collectifs</b>	<b>-28'507'888</b>	<b>-148'128'022</b>
Hedge Funds	-83'513'254	74'276'037
Private Equity	11'615'907	23'907'250
Senior Loans Global	-26'241'817	27'282'249
Obligations structurées adossées à des emprunts (CLO)	342'498	-2'443'819
Insurance Linked Strategies	808'704	-13'822'651
Options	68'480'074	-257'327'088
<b>Infrastructure</b>	<b>7'911'759</b>	<b>22'725'956</b>
Infrastructure	7'911'759	22'725'956
<b>Titres hypothécaires</b>	<b>15'188'882</b>	<b>14'255'027</b>
Hypothèques – placements collectifs	767'390	-173'944
Intérêts hypothécaires	14'421'493	14'428'971
<b>Résultat des opérations de couverture des risques de change</b>	<b>233'198'187</b>	<b>-9'836'464</b>
<b>Frais de gestion de fortune</b>	<b>-98'156'987</b>	<b>-95'829'759</b>
TER, dépenses et autres frais de gestion de fortune	-95'424'014	-93'605'207
Gestion de fortune hypothèques	-2'732'973	-2'224'553
<b>Résultat net des placements de la fortune</b>	<b>829'438'142</b>	<b>1'194'513'518</b>
<b>Performance brute (TTWR)</b>	<b>5,55 %</b>	<b>8,66 %</b>



### TTWR = True Time-Weighted Rate of Return

Performance d'un portefeuille hors entrées et sorties de capitaux pendant la période d'évaluation (source: Zurich Invest SA).

## 6.9 Frais de gestion de la fortune selon l'art. 48a OPP 2

Placements de la fortune	31.12.2020	31.12.2019
<b>Total des placements de la fortune</b>	<b>17'166'620'427</b>	<b>16'233'323'824</b>
dont placements transparents	17'166'620'427	16'233'323'824
Part des placements transparents – taux de transparence des frais	100,00 %	100,00 %

Frais de gestion de fortune	2020	2019
Frais de gestion de fortune enregistrés directement	6'629'093	6'090'320
Somme de tous les principaux chiffres de frais en CHF pour les placements collectifs	91'527'894	89'739'439
<b>Frais de gestion de fortune enregistrés dans le compte d'exploitation</b>	<b>98'156'987</b>	<b>95'829'759</b>
Capital final investi	16'937'089'334	16'003'502'444
En % des placements de la fortune transparents en termes de coûts	0,57 %	0,59 %

Les frais de gestion de la fortune enregistrés directement englobent des mandats de placement directs, des projets de placement, honoraires de conseil inclus, la conduite du comité de placement ainsi que les frais de personnel afférents aux personnes à qui est confiée la gestion des placements au niveau de la Fondation.

En dehors des frais de gestion du portefeuille fixes et liés à la performance au niveau des fonds de fonds et sous-jacents, la somme de tous les frais pour les placements collectifs contient des frais et prestations de services complémentaires.

Environ 55,3% (exercice précédent: 54,0%) de la «somme de tous les ratios de coûts pour les placements collectifs» présentée sont liés aux placements alternatifs, 30,0% (exercice précédent: 32,1%) aux obligations et actions et 14,7% (exercice précédent: 13,9%) aux placements immobiliers.

## 6.10 Explications relatives aux placements auprès des employeurs et aux réserves de contributions des employeurs

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts moratoires comptes courants des employeurs	5,00%	5,00%
<b>Placements auprès des employeurs</b>	<b>136'783'660</b>	<b>150'200'140</b>
Comptes courants des employeurs	139'722'583	154'371'624
Du croire	-2'938'922	-4'171'485

en CHF	2020	2019
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	0,00%	0,50%
<b>Réserves de contributions des employeurs – début d'année</b>	<b>153'779'048</b>	<b>141'949'384</b>
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
provenant de reprises de contrats	385'602	597'861
par les employeurs	30'996'074	31'547'955
Prélèvements sur les réserves de contributions des employeurs		
provenant des sorties de contrat	-6'671'030	-4'560'376
pour le financement par contributions par les employeurs	-28'496'991	-16'452'292
Correction de la différence	4'474	274
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	0	696'241
<b>Réserves de contributions des employeurs – fin d'année</b>	<b>149'997'177</b>	<b>153'779'048</b>

## 6.11 Réglementation contractuelle des rétrocessions

Les fonds de prévoyance de la Fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de Zurich fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour Zurich fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Aucune rétrocession n'est payée.

# 7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation

## 7.1 Autres créances

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
<b>Autres créances</b>	<b>92'747'433</b>	<b>79'621'240</b>
Avoirs en compte courant auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA	38'019'141	65'699'117
Créances à l'égard du fonds de garantie	4'803'686	4'503'207
Créances générées par des hypothèques	906'624	1'367'406
Versement anticipé de prestations aux assurés	3'326'017	860'266
Avoirs de l'impôt anticipé	15'288'345	7'191'245
Autres créances	30'403'619	0

## 7.2 Comptes de régularisation actifs

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>6'484'869</b>	<b>13'830'734</b>
Rabais sur le Management Fee pour les placements collectifs	4'140'124	7'950'352
Intérêts courus des hypothèques	376'475	475'270
Prestations d'assurance en suspens	0	3'039'454
Intérêts courus des obligations	1'968'270	2'365'658

## 7.3 Dettes

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
<b>Prestations de libre passage et rentes</b>	<b>215'643'242</b>	<b>205'472'714</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>250'429'621</b>	<b>263'371'355</b>
Engagements de compte courant auprès de SST Vita Dienstleistungs AG	705'249	812'068
Encaissements non encore traités	92'543'202	112'247'765
Paiements anticipés de contributions et prestations en cours	156'333'016	148'964'559
Autres dettes	848'154	1'346'963

## 7.4 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>1'443'633</b>	<b>1'504'962</b>
Frais de gestion	1'443'633	1'486'581
Autres régularisations	0	18'381

## 7.5 Autres produits

en CHF	01.01. – 31.12.2020	01.01. – 31.12.2019
<b>Autres produits</b>	<b>2'501'191</b>	<b>4'157'503</b>
Frais selon le règlement des frais	1'111'808	1'499'148
Commission de perception impôt à la source	104'242	75'320
Ajustement extraordinaire passifs	1'285'141	2'583'035

## 7.6 Autres charges

en CHF	01.01. – 31.12.2020	01.01. – 31.12.2019
<b>Autres charges</b>	<b>-228'441</b>	<b>-3'371'025</b>
Ajustement débiteurs et pertes sur mutations	-228'441	-343'381
Pertes extraordinaires sur débiteurs	0	-3'027'644

## 7.7 Évolution et rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance

en CHF	2020	2019
Rémunération des fonds libres	0,00 %	0,50 %
<b>Fonds libres (comptes de prévoyance) au début de l'année</b>	<b>73'398'377</b>	<b>75'055'257</b>
Apports dans les fonds libres (comptes de prévoyance) provenant de reprises de contrats	11'391'951	20'443'247
<b>Prélèvement sur les fonds libres (comptes de prévoyance)</b>		
provenant des sorties de contrat	-7'570'589	-6'115'325
pour l'amélioration des prestations de prévoyance	-14'608'200	-16'335'119
Correction de la différence	-6'980	7'563
Rémunération des fonds libres (comptes de prévoyance)	0	342'753
<b>Fonds libres (comptes de prévoyance) à la fin de l'année</b>	<b>62'604'559</b>	<b>73'398'377</b>



## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2019 par un courrier en date du 10 novembre 2020. Les remarques de l'autorité de surveillance ont été prises en compte et appliquées dans le présent rapport de gestion.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### **Indications sur les liquidations partielles effectuées auprès des institutions de prévoyance**

Le règlement de la liquidation partielle de la Fondation prévoit que l'employeur annonce immédiatement à la Fondation toute réduction des effectifs ou restructuration de l'entreprise qui pourrait déboucher sur une liquidation partielle. En présence d'une situation de liquidation partielle, le comité de caisse de l'institution de prévoyance concernée établira la constatation. Ensuite, la procédure de liquidation partielle sera initiée.

Au cours de l'exercice 2020, trois situations qui auraient pu conduire à une liquidation partielle des institutions de prévoyance concernées ont été annoncées à la Fondation par les employeurs concernés. Le processus de liquidation partielle n'est pas encore achevé au 31 décembre 2020 auprès de deux institutions de prévoyance.

## 10 Événements postérieurs à la date du bilan

À la suite de la modification du modèle de participation (modèle de prévoyance Vita Classic), la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est fixée à 12% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021; de ce fait, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Fondation ne présente plus de fonds libres au niveau de la Fondation.

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Sammelstiftung Vita, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 9–39 du rapport annuel) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

## Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;

- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Johann Sommer  
Expert-réviser  
Réviser responsable

Sebastian Heesch  
Expert-réviser

Bâle, le 8 juin 2021



**Fondation collective Vita**

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich  
[www.vita.ch](http://www.vita.ch)

